

PLAN DE COURS TRS 1520 HIVER 2020
L'intervention auprès des individus en travail social

Professeure : Shawna Hordyk
Courriel : hordyk.shawn-renee@uqam.ca
Tél. : 987-3000, poste 2051
Bureau : W-4360
Session : Hiver 2020
Rencontres sur rendez-vous - W-4360

I. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours est un laboratoire d'expérimentation portant sur l'intervention avec des individus tenant compte des transformations du lien social et des diversités sociales et culturelles actuelles. Il veut permettre aux étudiants de réfléchir aux dimensions à l'œuvre dans une intervention avec un individu; de se familiariser avec les différents rôles qu'un intervenant peut être amené à jouer dans une intervention individuelle; d'approfondir les connaissances théoriques et méthodologiques propres aux différentes phases du processus d'intervention avec des individus; d'apprendre à rédiger une évaluation du fonctionnement social et d'un plan d'intervention; et de mettre en œuvre de manière consciente certaines attitudes, habiletés ou techniques de base.

II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours vise à ce que les étudiant(e)s soient aptes à:

- Identifier le contexte de l'intervention auprès des individus en travail social
- Connaître les principales théories et approches en travail social et la façon de se les approprier dans une intervention
- Compléter une évaluation du fonctionnement social individuel et un plan d'intervention
- Développer des capacités d'évaluation de ses pratiques

III. COMPÉTENCES

Compétences théoriques :

- Formuler une interprétation des relations entre les individus et les différents aspects des systèmes avec lesquels ils interagissent

- Reconnaître la centralité de la localisation sociale (c.-à-d. âge, « race » / racialisation, classe sociale, genre, identité de genre, orientation sexuelle) et intégrer ce concept dans les activités d'évaluation et d'intervention
- Identifier des paradoxes, des contradictions, des tensions et des débats liés au domaine du travail social auprès des individus

Compétences en intervention :

- Démontrer la capacité d'une écoute active : syntonisation, le reflet/reformulation, questionnement, renforcement, silence
- Démontrer les habiletés nécessaires pour l'évaluation initiale et l'intervention auprès de personnes à différentes étapes du cycle de la vie
- Connaître les différents rôles qu'un intervenant peut être amené à jouer
- Connaître diverses approches d'intervention et être en mesure d'en évaluer la pertinence
- Acquérir des compétences en communication avec vos collègues
- Développer des capacités de réflexion professionnelle

Compétences concernant la transmission des connaissances :

- Rédiger des rapports respectueux des systèmes dans lequel le client se trouve
- Développer les aptitudes verbales nécessaires pour faire une entrevue d'évaluation avec des clients
- Développer des aptitudes à donner une rétroaction aux collègues

IV. STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

Le déroulement du cours est guidé par deux philosophies d'enseignement: *L'Apprentissage transformationnel* (Jack Mezirow) et la *Pédagogie des opprimés* (Paulo Freire).

Le cours s'appuiera sur les éléments suivants :

- Réflexivité dans la pratique et pensée critique (mises en situation, discussions, débats, etc.)
- Cours magistraux, livre de référence, présentations et synthèse de la matière d'un cours à l'autre
- Utilisation de supports cinématographiques et artistiques
- Mises en situation avec des comédien(ne)s

L'ordre des séances pourra varier en fonction de la disponibilité des invités et des contraintes du calendrier scolaire. Si c'est le cas, vous serez avertis au moins une semaine à l'avance.

V. CONSEILS PÉDAGOGIQUES

Le contenu et le calendrier des activités prévues se retrouvent sur la plateforme moodle-TRS-1520, à laquelle vous êtes déjà inscrit(e) par défaut en confirmant votre inscription au Registrariat de l'UQAM. Avant le début du cours, veuillez-vous assurer que vous y avez bien accès par votre courriel UQAM (vérifier avec le Registrariat, s'il y a lieu). Il vous incombe de faire le suivi sur MOODLE à chaque cours pour les changements éventuels, récupérer le matériel d'accompagnement et les présentations déposées à l'avance.

Les questions concernant les travaux **doivent** être posées sur le forum des questions de MOODLE afin que tous puissent en bénéficier. Si nécessaire, les réponses pourront être données en salle de classe.

Nous allons prendre du temps pour faire un bilan du cours ensemble à la mi-session et à la fin du cours. Entretemps, la rétroaction constructive est encouragée. Toutes les communications entre les étudiant(e)s ainsi qu'avec la professeure ou les invité(e)s doivent être empreintes de respect et démontrer un certain niveau de professionnalisme, tel qu'exigé dans notre profession.

VI. CONSEILS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE

Vous vous préparez pour une carrière où votre comportement envers vos clients et collègues doit être respectueux et professionnel en tout temps. Afin de créer un environnement d'apprentissage qui est sûr et positif, votre adhésion à ce code de conduite est requise :

- Les ordinateurs peuvent uniquement être utilisés pour la prise de notes dans le cours et pendant les présentations orales. Pendant les activités interactives, ils doivent rester éteints. Les téléphones cellulaires et tablettes doivent rester éteints.
- Nous sommes des êtres humains et, par conséquent, nous faisons et nous ferons des erreurs dans le cadre de notre travail. Si vous vous engagez à prendre davantage conscience de vos préjugés, votre *feedback* concernant le travail des autres sera offert dans un esprit positif et constructif et les échanges seront très enrichissants pour nous tous.
- Confidentialité : Les enregistrements du cours sont interdits sans la permission de la professeure et de vos collègues en classe.

VI. BIBLIOGRAPHIE

Turcotte, D. & Deslauriers, J.-P. (2011). *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Plusieurs autres références seront fournies dans le calendrier des séances sur MOODLE.

VII. ÉVALUATION

TRAVAIL*	VALEUR	DATE D'ÉCHÉANCE
Examen en classe	35%	20 février
Travail – vidéo sur les habiletés d'intervention et exposé sur l'évaluation du fonctionnement social	45%	16 & 30 janvier 12 mars 26 mars & 2 avril
Rétroactions écrites	10%	26 mars et 2 avril
Évaluation écrite du fonctionnement social	10%	16 avril

Semaine de relâche, le 23 au 29 février

Tous les travaux doivent être soumis sur MOODLE

A. Examen en classe de mi-session

L'examen porte sur l'ensemble de la matière abordée pendant le cours incluant : 1) les notions vues en classe et les activités réalisées, et 2) les lectures obligatoires. Les notes de cours et les fiches de lecture sont autorisées.

B. Travail : vidéo sur les habiletés en évaluation, d'environ 45 minutes en équipe de 4 à 5 personnes, et exposé oral portant sur les parties 1 à 4 de l'évaluation du fonctionnement social (la demande et le contexte de l'évaluation, les caractéristiques de la personne, les caractéristiques de l'environnement, et l'analyse/synthèse) Note : Vous avez l'option de présenter plus qu'une analyse/synthèse.

Pour préparer l'exposé oral, une entrevue d'évaluation du fonctionnement social auprès d'un individu doit être effectuée par chaque groupe. Cette entrevue doit être enregistrée sur vidéo. L'entrevue peut être réalisée auprès d'un(e) proche, d'un(e) ami(e), d'un(e) collègue ou d'un(e) comédien(ne).

Le groupe doit transcrire l'entrevue et ensuite choisir des extraits de cette entrevue qui permettent d'illustrer des aspects liés à l'évaluation du fonctionnement social. Sur la base de cette entrevue et de ces extraits, le groupe fera un exposé oral en classe de 20 à 25 minutes, accompagné d'une présentation Powerpoint, et rédigera un rapport portant sur les parties 1 à 4 de l'évaluation du fonctionnement social.

Le groupe devra fournir l'enregistrement vidéo de l'entrevue, ainsi que sa transcription, à la professeure.

C. Participation en classe – rétroaction au sujet des présentations orales

Vous serez invités à vous engager dans des dialogues en classe et à rédiger des commentaires concernant la présentation orale d'une autre équipe (présentée lors d'une autre semaine que celle où vous ferez la vôtre). Ces dialogues et commentaires aborderont deux éléments :

- les points forts de l'analyse du groupe (en vous imaginant dans le contexte d'un échange professionnel);
- une autre théorie ou modèle sur lequel le groupe pourrait appuyer leur opinion professionnelle (en expliquant pourquoi).

D. Rapport final

Évaluation du fonctionnement social, partie 5 : l'opinion professionnelle et les recommandations (texte de 500 à 600 mots), et proposition de plan d'intervention (tableau d'une page).

Votre évaluation du fonctionnement social sera basée sur votre entrevue de groupe. Vous êtes invités à consulter vos collègues en classe afin de développer vos idées. Cela dit, chaque personne doit soumettre son propre rapport. *Voir politique sur le plagiat.*

Il y a un forum sur MOODLE pour toutes vos questions concernant les travaux et les évaluations. Je ne répondrai pas aux questions concernant les travaux et les évaluations par courriel.

Les modalités d'évaluation seront fournies sur MOODLE.

Politique d'absence et de retard dans la remise des travaux :

* Il peut arriver qu'on ne puisse assister au cours. J'apprécie beaucoup quand je suis avisée par courriel.

* Lorsque vous êtes absent, il est de votre responsabilité de vous informer du contenu du cours et des lectures à faire pour la séance suivante auprès de vos collègues ou en consultant votre plan de cours. En cas d'absence pour la passation des examens et pour des contenus du cours qui font l'objet de travaux maisons, une éventuelle entente avec la professeure ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat du médecin.

* Pour la remise de travaux maison, chaque jour de retard 2 points en moins seront retirés de la note finale, sauf si le retard est justifié avec un certificat médical dans le cas de problèmes de santé.

Rappel : « l'évaluation est l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par une étudiante, un étudiant par rapport aux objectifs du programme et des activités le composant. » (article 9, règlement numéro 8 des études de cycles supérieurs.

www.instances.ugam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_8.pdf)

Étudiant.e.s ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiant.e.s qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de **l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter **l'ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

Politique d'accès aux travaux et examens, Règlement 7.5

L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Les facultés établissent une procédure à cet égard. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours, maître de langues, de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiants qui les réclament, selon les modalités établies par l'entente intervenue au début du cours (art.7.9), à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES TRAVAUX NE SONT PLUS DISPONIBLES AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL. SI VOUS VOULEZ RÉCUPÉRER VOS TRAVAUX, VOUS DEVEZ JOINDRE UNE ENVELOPPE RETOUR PRÉAFFRANCHIE À VOS TRAVAUX.

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMÉRIQUE EN NOTE LITTÉRALE (Le 27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

Politique sur le plagiat

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou

dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;

- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : r18.uqam.ca

Politique no 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique no 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886 www.harcelement.uqam.ca